


Atelier Citoyenneté 2015

BILAN DE LA CONCERTATION ALIMENTATION EN MÉTROPOLE

Du 9 mai au 3 juillet 2018

Suite à la concertation des citoyens, la MEL a réalisé une synthèse des grandes tendances d'expression et des sujets principaux.

Les propositions ont été analysées pour alimenter la réflexion sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ce projet a été voté en conseil le **11 octobre 2019**.

La production d'un bilan de la concertation est un engagement pris par la MEL dans sa [Charte de la participation citoyenne](#) : à l'issue des processus de concertation il s'agit de mettre en perspective les réponses apportées par la MEL dans ses choix politiques et techniques effectués, au regard des propositions citoyennes recueillies.

LES ETAPES

2018

- mai à juillet : **Concertation** numérique
- août à octobre : **analyse** des résultats puis **diffusion** au grand public sur la plateforme citoyenne

2019

- 31 janvier 2019 : **Fab'Mel** de restitution de la démarche
- Février à mars : **analyse** des contributions proposées lors de la Fab'Mel
- janvier à mai : définition des **orientations stratégiques**
- juin à septembre : formalisation du **programme d'actions du PAT**
- 11 octobre : proposition et **adoption** de la délibération au conseil du **Projet Alimentaire Territorial**
- 18 octobre : **délibération exécutoire**

2020

- 3 décembre 2019 au 28 février 2020 Inscription au **panel POC** : « Nouveau Service Alimentaire »!
- mars à avril : **bilan** de la concertation
- 2nd semestre 2020 : dépôt du dossier de **labellisation** du PAT

Contact :

Service Citoyenneté et Jeunesse de la Métropole Européenne de Lille
participationcitoyenne@lillemetropole.fr

OBJET DE LA CONCERTATION

La MEL s'engage dans une démarche alimentaire territorialisée avec son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dispositif est issu de la Loi Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014.

Pour agir sur le « mieux manger », sur le « mieux produire » et avancer vers un système alimentaire plus durable, la MEL s'est dotée en 2016 d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine. La démarche se poursuit actuellement avec la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dispositif propose une nouvelle approche de co-construction pour offrir un meilleur système alimentaire aux métropolitains. Il associe l'ensemble des acteurs du système alimentaire (producteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, collectivités territoriales, consommateurs).

Cette démarche s'est traduite par une concertation menée par la MEL qui avait pour objectif de susciter l'expression des citoyens sur la question de l'alimentation en métropole. Les propositions ont été analysées pour alimenter la réflexion sur l'élaboration du PAT.

Toutes les contributions sont recensées et portées à la connaissance des services. C'est un outil d'aide à la réflexion des services et des élus de la MEL.

LES MODALITES DE CONCERTATION

Une concertation numérique sur la plateforme de participation citoyenne du **09 mai au 03 juillet 2018** avec les modalités suivantes :

- une page web dédiée,
- une enquête en ligne à choix multiples pour cibler les enjeux et définir des orientations,
- deux cartographies interactives pour spatialiser des contributions,

<https://participation.lillemetropole.fr/processes/alimentationenmetropole>

Une **Fab'Mel**, afin de restituer la phase dématérialisée et approfondir les thématiques retenues par les citoyens.

Une campagne de communication a été déployée :

- e-mailing pour mobiliser la communication des partenaires,
- newsletter « Participation Citoyenne »,
- insertion presse gratuite,
- communication web et réseaux sociaux MEL,
- saisie d'enquêtes et de propositions sur la plateforme participative de la MEL durant le « Marché Made In Mel » (vente directe de produits locaux et bio) du 3 juin 2018.

CHIFFRES CLES

- 256 réponses au questionnaire,
- 6 débats :
 - o Alimentation & Environnement
 - o Alimentation de qualité pour tous
 - o Alimentation & Santé
 - o Alimentation & Emploi
 - o Alimentation & Territoires
 - o Alimentation et Attractivité,
- 114 propositions sur les 6 débats.
- 95 participants à la Fab'MEL,
 - o présentation du Projet Alimentaire Territorial et des résultats de la concertation,
 - o échanges sur les propositions citoyennes en faveur de l'alimentation
 - o co-construction du programme d'actions, organisée le 31 janvier 2019.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS ET RÉPONSES DE LA MEL

Concernant la priorisation des domaines alimentaires, comme leviers d'action sur l'alimentation des métropolitains :

VOUS NOUS AVEZ DIT

-30 % des répondants ont préférentiellement ciblé *l'alimentation de qualité pour tous*, aussi les sujets inhérents à *l'environnement* et à la *protection de la santé* apparaissent comme prioritaires, avec respectivement 21% et 19%.

-31 % des répondants estiment rencontrer des difficultés alimentaires, en termes d'accès, de qualité, de manque d'informations par exemple.

Après analyse de vos contributions, les actions prioritaires de la MEL doivent être :

1. promouvoir et favoriser une agriculture locale et biologique,
2. développer les circuits courts,
3. encourager et soutenir les actions envers le jeune public,
4. démocratiser les jardins potagers pour tous et développer les projets de type « incroyables comestibles » dans les quartiers,
5. lutter contre le gaspillage alimentaire,
6. accroître la communication, la prévention et la sensibilisation pour une alimentation saine et équilibrée auprès du grand public,
7. développer les initiatives envers les publics vulnérables (obésité et la malnutrition),
8. encadrer et limiter l'usage des engrains chimiques/pesticides,
9. améliorer la traçabilité des produits (étiquetage, ingrédients, provenance, calories),
10. favoriser les partenariats entre la MEL et les acteurs de l'agriculture,

11. développer et financer les initiatives de livraison de paniers à bio à domicile et en entreprise,
12. développer les marchés de producteurs à horaires différents,
13. favoriser l'implantation des commerces bio, responsables,
14. retrouver de l'itinérance avec des camionnettes qui livrent dans les territoires désertés,
15. espaces fleuris (ronds-points) intégrant des fruits et légumes pour que les citoyens y ait librement accès
16. sensibilisation au système d'arrosage, éoliens...,
17. sensibilisation à la nature des sols, cycles biologiques, phytothérapies,
18. rapprocher le producteur et le consommateur pour créer des ateliers où l'on apprend à faire soi-même, « Do It Yourself » (DIY).

>> RÉPONSE DE LA MEL APPORTÉE DANS LA DÉLIBÉRATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU 18 OCTOBRE 2019

L'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) débutée en 2018 a été le moyen d'associer toutes les parties prenantes (habitants, monde institutionnel, secteur économique, société civile et chercheurs) du système alimentaire à l'élaboration d'un projet de territoire pour agir sur le « mieux manger » de tous.

La démarche participative du PAT s'est structurée en quatre étapes :

- Consolider le dispositif collaboratif (mars à juin 2018)
- Sensibiliser les parties prenantes et proposer une première instance de concertation (juin à décembre 2018)
- Définir les orientations stratégiques (décembre 2018 à mai 2019)
- Formaliser le programme d'actions (juin à septembre 2019)

Cette démarche multi-acteurs de concertation citoyenne (numérique, ateliers, groupe d'élus, entretiens bilatéraux) permet aujourd'hui de proposer des orientations stratégiques ainsi qu'un programme d'actions co-construit.

Ainsi, le plan d'actions du projet alimentaire territorial voté le 11 octobre 2019 propose 4 grandes orientations stratégiques, axées autour du bien-être alimentaire :

- 1^{ère} orientation stratégique : **Contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs**

1.1 Définir ensemble le bien-être alimentaire en métropole lilloise

1.2 Développer le bien-être alimentaire au service d'une santé accessible à tous

- Favoriser une amélioration des régimes alimentaires : par la sensibilisation au goût et l'éducation à l'alimentation durable et à la cuisine (**contribution citoyenne 6**) et en faisant reculer les comportements et pratiques à risques (**contribution citoyenne 18**).
- Améliorer la qualité de l'alimentation hors domicile : dans la restauration collective scolaire (**contribution citoyenne 3**).

- Faire reculer les inégalités alimentaires : avec une meilleure connaissance des précarités (**contribution citoyenne 14**) et en luttant contre la dénutrition et la malnutrition en accompagnant les populations fragilisées actrices de leur alimentation (**contribution citoyenne 7**).

➤ 2^{ème} orientation stratégique : **Développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème.**

2.1 Développer l'offre de produits et les services alimentaires de qualité

- En développant et en confortant l'offre agricole locale de qualité dont la production biologique (**contribution citoyenne 1**).

2.2 Optimiser la logistique et la distribution alimentaire

- Mieux connaître et agir sur les flux alimentaires (**contribution 12**).
- Etudier et fortifier l'armature commerciale alimentaire de proximité : en améliorant l'accessibilité physique à l'alimentation de qualité (**contribution citoyenne 2**) et en développant de nouveaux services alimentaires (**contribution 11**).

➤ 3^{ème} orientation stratégique : **Co-construire une Métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire.**

3.1 Organiser la transition écologique de la métropole alimentaire

- Protéger durablement et valoriser les ressources naturelles : en maintenant et confortant les terres agricoles et la qualité agronomique des terres (**contribution citoyenne 8**) et en protégeant durablement et en valorisant des espaces périurbains agricoles et naturels (**contribution 17**).
- Réduire l'empreinte énergétique et climatique de l'alimentation : en développant les énergies renouvelables dans le monde agricole (**contribution 16**).
- Lutter contre le gaspillage : en coordonnant des acteurs pour la réduction des résidus alimentaires et en réduisant le gaspillage alimentaire dans la restauration (**contribution citoyenne 5**).

3.2 Développer l'agriculture urbaine nourricière

- Aider les habitants à s'approprier le vivant et la production nourricière (**contribution citoyenne 4**).
- Créer des Trames nourricières : en végétalisant la voirie et en établissant des corridors nourriciers (**contribution citoyenne 15**).

3.3 Promouvoir l'identité et la convivialité alimentaires métropolitaines

- Développer le tourisme alimentaire : en proposant les produits locaux dans les grandes manifestations (**contribution citoyenne 1**).

➤ 4^{ème} orientation stratégique : **Faire de chacun l'acteur du PAT**

4.1 Conforter une communauté alimentaire

- En organisant la mise en liens d'acteurs (**contribution citoyenne 10**).
- En aidant à l'éclosion des initiatives (**contribution 13**).

4.2 Promouvoir une métropole ouverte et solidaire

4.3 Evaluer le PAT de manière participative

Concernant « Un rêve alimentaire pour le territoire métropolitain ? »

VOUS NOUS AVEZ DIT / REONSE DE LA MEL

-Implantation généralisée des commerces indépendants à la place des enseignes commerciales / Pas de démarches systémiques engagées dans l'immédiat. Néanmoins, la MEL via des dispositifs de droit commun ou des appels à projets apporte son soutien et/ou suit à la création d'activités indépendantes à l'instar de Superquinquin.

-Implantation de «permaculture» sur les espaces gazonnées (foncier appartenant aux communes et à la métropole). Dans son PAT, la MEL s'engage à développer l'agriculture urbaine nourricière, en expérimentant des nouveaux modes de production durable sur des espaces atypiques. Parallèlement, elle va développer des baux ruraux environnementaux sur le foncier dont elle est propriétaire.

-Former/sensibiliser/accompagner les commerçants au vrac et au zéro déchet. Le PAT de la MEL, s'investit dans la lutte contre le gaspillage, avec une aide à la transition vers le zéro déchet dans la restauration collective dans un premier temps. Elle appuiera la concrétisation du programme local de prévention des déchets en date de 2016 et sera l'un des axes du futur schéma directeur de prévention, de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés émanant de la MEL

-Communication autour des alternatives à la viande. La Mel s'appuiera sur le pôle d'excellence « euralimentaire » et confortera les incubateurs afin de développer son offre de produits alimentaires de qualité (dont les alternatives à la viande). Aussi, l'organisation de la transition écologique de la métropole alimentaire est l'un des engagements du PAT de la Mel. Il s'agit de réduire l'empreinte énergétique et climatique de l'alimentation, en diminuant celles liées à l'exploitation, la transformation, la commercialisation et de la logistique. Il s'agit ainsi d'un des chantiers ressortant du dispositif Climagri développé avec la Chambre d'agriculture régionale.

Concernant d'autres enjeux pour l'alimentation en métropole

VOUS NOUS AVEZ DIT / REONSE DE LA MEL

-Accroître la publicité sur les démarches de circuits courts et les points de ventes collectifs sur le territoire métropolitain / Liste des points de ventes pour achat direct aux producteurs sur les sites institutionnels (MEL, Villes, Acteurs de l'alimentation) / **Afin de promouvoir les circuits alimentaires de proximité, la Métropole Européenne de Lille a conçu un document référençant tous les exploitants agricoles pratiquant la vente directe sur le territoire métropolitain : le Carnet des producteurs, celui-ci déjà en ligne, sera mis en exergue dans l'application Enjoy Mel très prochainement.** Aussi, la MEL est partenaire des marchés fermiers du CIVAM Hauts-de-France (centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural) sur son territoire. Une douzaine de marchés fermiers durables se déroulent chaque année sur 4 sites en métropole (Wambrechies, Villeneuve d'Ascq 2, Santes)

-Développer les épiceries vrac / **Il s'agit d'une piste de réflexion dans le cadre du futur schéma directeur de prévention, de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés.**

VOUS NOUS AVEZ DIT AUSSI /

-Améliorer la traçabilité des produits / Agir sur la traçabilité des fruits et légumes sur les marchés (provenance locale ou marché de Rungis par exemple)

-Agir sur le prix des produits marchés

-Avantages fiscaux pour les adhérents des AMAP

>> REONSE DE LA MEL

La MEL n'a pas prévu d'étudier ce sujet « Agir sur le prix des produits marchés », en effet il s'agit de compétences qui ne dépendent pas de la collectivité territoriale.

Concernant les « avantages fiscaux pour les adhérents des AMAP », notre intervention consiste à aider à la création d'AMAP via notre aide à leur réseau régionale.

Relativement à la « traçabilité des produits », une des pistes de réflexions est l'étude de l'autonomie alimentaire du territoire métropolitain. Néanmoins, nous n'avons pas de compétences pour contraindre et orienter fortement l'approvisionnement.

Les autres chantiers du PAT engagés par la MEL vers un bien-être alimentaire métropolitain :

- ✓ Définir ensemble le bien-être alimentaire en métropole lilloise
- Définir avec les habitants le bien-être alimentaire et ses indicateurs en prenant en compte la question de la durabilité
- Co-définir la qualité des produits locaux et des savoirs faire culinaires

- ✓ Améliorer la qualité de l'alimentation hors domicile
- Restauration collective professionnelle
- Autres formes de restauration hors domicile

- ✓ Promouvoir les métiers et savoir-faire de l'alimentation
- ✓ Renforcer les réseaux de glaneurs volontaires
- ✓ Promouvoir l'identité et la convivialité alimentaires métropolitaines
- Mieux connaître et capitaliser le patrimoine et la créativité alimentaires de la métropole : réaliser l'état des lieux, organiser un Club alimentaire pour préciser les priorités d'action, diffuser les connaissances. Il s'agirait de créer un groupe de réflexion pour porter la dynamique autour de la gastronomie/créativité alimentaire qui est une approche peu traitée à ce jour.
- Conforter, coordonner ou promouvoir les évènements et initiatives mettant en valeur l'identité et la convivialité alimentaires sur le territoire
- Développer le tourisme alimentaire : réaliser l'état des lieux, développer les circuits touristiques alimentaires, promouvoir les produits touristiques

- ✓ Conforter une communauté alimentaire
- Asseoir l'organisation alimentaire métropolitaine
- Faire des habitants des acteurs pleins et entiers de la démarche

- ✓ Promouvoir une métropole ouverte et solidaire
- Développer les partenariats interterritoriaux : entre intercommunalités
- Favoriser la coopération internationale : solidarité internationale, coopération européenne

- ✓ Evaluer le Projet Alimentaire Territorial de manière participative
- S'inscrire dans la démarche de design des politiques publiques avec les habitants au cœur du dispositif
- Mettre en place le conseil scientifique

ET APRES ?

Du 3 décembre 2019 au 31 février 2020, l'ensemble des participants aux démarches de concertation du PAT et du « Bien vivre dans la Métropole », a été sollicité afin de faire partie d'un panel et transformer leurs contributions en projets concrets.

En rejoignant le panel « Nouveau Service Alimentaire », les citoyens se réuniront pour concevoir un nouveau service alimentaire en métropole.

Il s'agira de choisir parmi les propositions d'actions (que vous avez déjà faites ou citoyennes) concernant la promotion des produits locaux, le développement de l'agriculture biologique ou des actions pour une alimentation saine et durable. A partir de ce choix, il s'agirait de réfléchir ensemble à la mise en œuvre opérationnelle d'un projet.

La concertation citoyenne s'est inscrite dans un dispositif de concertation élargi s'exprimant sous différentes formes.

L'ensemble du dispositif a permis de montrer une vision convergente et une appétence globale du territoire et des habitants pour une **alimentation locale durable de qualité** sur l'ensemble de la métropole.

De fortes attentes citoyennes ont été relevées sur l'accès à une **alimentation de qualité pour tous**, tout en protégeant la **santé** de chacun et **l'environnement**.

De manière générale, la démarche de concertation citoyenne a permis de **mettre en avant les priorités et les difficultés de l'alimentation sur le territoire**, de relever la perception par les habitants de leur alimentation et de **leur ambition** pour celle-ci. Cette approche est venue complétée le débat technique et politique engagé à la MEL sur le sujet.

La mise au débat grand public d'un projet qui a déjà une assise « technique » a acquis de la lisibilité et a permis de clarifier la **vision politique** du projet présenté en octobre 2019 au Conseil métropolitain.